



FEDERATION FRANCAISE D'AVIRON

LIGUE OCCITANIE D'AVIRON



---

## COMITE DIRECTEUR DU 12 FEVRIER 2018

Présents :

Comité directeur : Bousquet Rémi, Brégal Josy, Cabirol Jean-Christophe, Delcassé Alexandre, Ercolessi Delphine, Espi Monique, Lebreuil Muriel, Lestrade Michel, Lherm Jean Pierre, Lusetti Aude, Mac Fadyen Alun, Olivan Jean Charles, Piton Henry, Poncelet Luc, Sabah Marie, Sigal Delphine, Smith Xavier, Tronel Claude

Président de comité départemental : Cavaillès Jean (CD Aude)

Invités : Colard Michel, Housset Julien, Meurillon François

Absents excusés : Izart Christophe, Legeay Philippe

Absents : Andrieu Gilles, Filippini Bernadette, Martinot Antoine, Mellac Yves, Ruiz Cécile

Quorum atteint

### 1. Election du bureau du comité directeur

Il est procédé à l'élection du bureau :

Election du trésorier : 1 candidat : JP Lherm : élu avec 18 voix

Election trésorier adjoint : 2 candidates Marie Sabah et Delphine Ercolessi – Delphine Ercolessi se retire : Marie Sabah est élue avec 18 voix

Election secrétaire générale : 1 candidat : Delphine Sigal : élue avec 18 voix

Election secrétaire générale adjointe : 1 candidat : Delphine Ercolessi : élue avec 18 voix

Election des vices présidents : candidats : Jean Charles Olivan et Xavier Smith : élus avec 18 voix pour chacun

### 2. Nomination membre(s) des commissions thématiques

Luc Poncelet met au débat les commissions proposées et après quelques échanges les commissions suivantes sont créés :

- Loisir et randonnées
- Santé et handicap
- Banc fixe
- Aviron de mer
- Finance

- Communication et formation
- Arbitre
- Partenaires et sponsoring
- Universitaire et scolaire
- Sportive et indoor

Soit 10 commissions.

Les présidents désignés à l'unanimité pour ces commissions sont les suivants :

Arbitre : Josy Brégal  
 Santé handicap : Michel Lestrade  
 Loisir et randonnées : Monique Espi  
 Banc fixe : Muriel Lebreuil  
 Aviron de mer : Philippe Legeay  
 Finance : Jean Pierre Lherm  
 Communication – Formation : Rémi Bousquet  
 Partenaire et sponsoring : Xavier Smith  
 Scolaire – Universitaire : Jean Christophe Cabriol  
 Sportive et indoor : JC Izart

Les présidents doivent constituer leurs commissions.

Le prochain comité directeur validera les membres de ces commissions ainsi que le cadre de leur intervention.

### 3. Points financiers

- **Elaboration du budget prévisionnel** : les 2 trésoriers des deux anciennes ligues se verront pour consolider les comptes
- **Vote pour l'administration du compte bancaire** : le comité directeur donne mandat au président et au trésorier pour ouvrir et gérer le compte bancaire à la caisse d'épargne pour la ligue Occitanie
- **Indemnisation de l'ETR** : jusqu'au stage du weekend end prochain, c'est l'ancien système qui prévaut. Le comité directeur de ce jour doit valider ce qui sera appliqué par la suite, sachant que le territoire est large et que cela va poser des problèmes liés à la distance.
  - ✓ La solution proposée pour les parents (accompagnateurs des rameurs) : soit un don donnant lieu à un avantage fiscal, soit défraiement à 0,308 € du km.
  - ✓ Pour les membres de l'ETR : 70€ /salarié/jour seront versés aux clubs dont le salarié est membre de l'ETR. A ce jour cela concerne 4 personnes : Pierre Abadie, Fabrice Cartron, Manon Brunelle, Maxime Fort qui sont salariés des clubs de Moissac, Cahors Perpignan, Beaucaire). Les clubs devront facturer à la ligue la mise à disposition de leurs salariés (il s'agit ici d'une prestation de service pour la ligue).
  - ✓ Pour les bénévoles qui interviennent lors des stages : prise en charge des frais (frais kilométriques remboursés à hauteur de 0,308 €/km + péage) si la personne n'est pas imposable ou abandon des frais (don donnant lieu à un avantage fiscal) à la ligue.

Julien Housset propose d'établir une convention tripartite (salarié, club et ligue). Il possède déjà un tel document, qu'il mettra à disposition. Il est important de bien cadrer le contexte de l'intervention des personnes, notamment en cas d'accident.

Josy Brégat intervient au titre des arbitres : il faut adopter le même système : abandon des frais (don donnant lieu à un avantage fiscal) ou défraiement si covoiturage regroupé (0,308 €/km).

- **Transfert des comptabilités** : cf réunion des trésoriers
- **Vérificateurs aux comptes 2018** : Eric Terres et Philippe Cadiot
- **Aides à la formation** : rappel du système actuel : côté exMP tout est gratuit sauf le livret de formation fourni à prix réduit et facturé aux clubs, côté exLR : 60€ pour défrayer les intervenants et le CTR et versés à la ligue, pour initiateurs : organisation par les comités départementaux. Il est acté qu'un projet doit être proposé pour la rentrée. Pour les autres formations (permis bateaux, remorques, formations pro) : à préparer pour le prochain comité directeur par les cadres techniques et les trésoriers (tarification et conventions).
- **Participation aux frais des régates** : les postes de secours, secouristes seront pris en charge. Ces postes étant nécessaires sur les régates. Pour les secours : l'organisateur fournit en amont 2 devis de deux associations spécialisées type croix rouge ou UNASS. Une liste des associations agréées est disponible sur le site des préfectures.

Autres dépenses prises en charge : les récompenses (sur présentation de justificatifs de l'achat des médailles), poste de secours (jusqu'à 450 € et sur présentation de justificatifs) et essence (sur présentation de justificatifs).

Les repas des arbitres sont pris en charge par les clubs organisateurs.

#### 4. Point création de la ligue

Le compte association pour la ligue Occitanie a été créé le 14 janvier 2018.

La demande de création a été envoyée le 17 janvier, elle est toujours à ce jour en cours de traitement.

Le compte rendu de l'élection du bureau manquait aux pièces à fournir, avec la réunion de ce soir nous pourrons fournir cette pièce manquante.

La secrétaire a téléphoné au bureau des associations de la sous-préfecture de Béziers le 29 janvier 2018 et a laissé un message sur le répondeur.

Elle se rendra en sous-préfecture de Béziers dès ce compte rendu validé.

#### 5. Suppléants pour l'AG FFA du 18 mars 2018

Le nombre de délégué a été modifié suite à la fusion : il faut 3 délégués et 3 suppléants pour les AG FFA à venir.

Il y aura en effet une 2<sup>ème</sup> AG pour voter les cotisations. La FFA prévoit d'augmenter les cotisations en lien avec le retrait de la MAIF.

Les 3 délégués désignés sont : Luc Poncelet, Josy Brégat et Aude Lusetti (désignée ce jour à l'unanimité).

Les 3 suppléants : Delphine Sigal, Delphine Ercolessi et Rémi Bousquet désignés à l'unanimité.

Luc Poncelet mentionne le cas du club de Vichy (en cours de validation) : le club a divisé en 3 sa cotisation : une partie (85€) qui peut être déductible des impôts, une part « licence FFA » (40€) et les derniers tiers qui donne l'accès à la pratique (180€).

Sur 305 € payés au club : la personne sera destinataire d'un reçu fiscal de 85€.

## 6. Communication : Concours combi, logo, nom du domaine

Charte graphique : La FFA a un projet de charte graphique. Il sera dévoilé à l'AG du 18 mars

Combinaison : lancement du concours - Rémi Bousquet rédige le règlement - les couleurs retenues sont : jaune, noir, rouge et bleu - la combi devra comporter 3 couleurs maximum.

Le concours doit être lancé d'ici la fin du mois de février 2018 pour une validation au plus tard mi-mars. Il faudra ensuite rapidement commander la combinaison

Logo ligue : le logo de la région Occitanie est retenu à l'unanimité.

Luc Poncelet cite les sujets sur lesquels il faudra réfléchir :

- ✓ Système de vote à distance
- ✓ Site internet
- ✓ Facebook : page ou groupe ou profil
- ✓ Gazette = Newsletter existante en exLR, à conserver en mode Occitanie

Delphine Sigal mentionne la proposition faite par le prestataire actuel pour la maintenance du site de l'ex ligue LR. Luc Poncelet lui demande la fourniture d'un devis pour la maintenance du site, la réalisation de la gazette (newsletters) - création du domaine

Les avants programmes des régates devront partir du secrétariat.

Pour Almayrac : l'avant programme doit être envoyé à la secrétaire.

## 7. Questions diverses

- ✓ Finale challenge des jeunes rameurs : 25 mars 2018 à Fenouillet ou à Agde : à définir. Ces challenges sont laissés maintenant à la discrétion des ligues, Michel Colard intervient pour signaler que ces challenges permettent de capter le jeune public (J 10 à 12) pour lequel l'offre n'existe pas à l'inverse des autres catégories qui sont rythmées par des régates.
- ✓ Règlement intérieur : à voir si on en fait un ou pas. On se donne quelques mois pour décider. Jean Charles Olivan intervient pour dire qu'il en faut un et se charge de présenter un projet en collaboration avec Xavier Smith.

Point d'information :

Luc Poncelet a reçu un appel de Patrick Ranvier : Pour 2018 il n'y aura pas de recrutement senior sur le pôle France de Toulouse. Malgré le maintien actuel du Pôle France au sein du Parcours de Performance Fédéral, celui ci est en danger sur son maintien à long terme.

François Meurillon : il y a une réflexion sur le haut niveau en France - 5 pôles France actuellement dont le financement vient de la FFA. L'objectif recherché est la diminution des structures : regroupement sur certains pôles (ex : Nancy Lyon pour les hommes). Concernant le pôle de Toulouse : il a un souci de recrutement des rameurs en pôle espoirs depuis quelques années.

Plusieurs solutions : soit l'on se bat pour garder ce site (volonté nationale et régionale) soit la FFA qui souhaite resserrer ses structures le fermera. A voir également si l'on maintient le pôle espoir (aménagement d'études, suivi quotidien) dont le financement est estimé à 20 000 €/an. Réflexion à avoir. Pour info : deux cadres sont mis à disposition car il y a le pôle France - si ce dernier disparaît - les missions des deux cadres seront redéfinies, éventuellement en dehors de la région Occitanie.

La convention de mise à disposition de locaux au sein de la maison régionale des sports à Montpellier est signée par Luc Poncelet. La redevance annuelle est de 720 €TTC auxquels il faut ajouter le service de téléphonie 500€ par semestre. La ligue ex LR n'a pas de ligne téléphonique. Cette convention désigne un bureau (12 m<sup>2</sup>) mais il y a également un lieu de stockage pour le matériel en rez de chaussée.

Delphine Sigal se renseigne sur la possibilité de conserver uniquement le lieu de stockage et vérifie bien que le forfait de téléphonie ne sera pas appliqué : il n'y a pas de ligne téléphonique dans le bureau.

En cas de résiliation : préavis de 3 mois

Le bureau est utilisé par Julien Housset actuellement, cela lui donne également accès aux photocopies.

Le Président



Luc PONCELET